Ami du Clergé du 15 décembre 1949

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Fête de la Sainte Famille. — *Dimanche dans l'octave de l'Epiphanie :* La Sainte Famille, modèle des foyers chrétiens, 377.
A l'école des Saints. — *Ste Geneviève* (3 janvier) : Le miracle des Ardents, 379.
Retraite d'Action Catholique. — PLAN : I. Ouverture, 380 ; — II. Perfectionner sa valeur humaine, 381 ; — III. Perfectionner sa valeur professionnelle, 381 ; — IV. Perfectionner sa valeur sociale, 382 ; — V. Perfectionner sa valeur civique, 382 ; — VI. Perfectionner sa foi, 383.
Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — LXXX. Les Croisades, 383.
En lisant. — La vie intérieure, 384.

FETE DE LA SAINTE FAMILLE

(Dimanche dans l'octave de l'Epiphanie)

LA SAINTE FAMILLE MODÈLE DES FOYERS CHRÉTIENS

Mes frères,

Ceux qui se tiennent à l'écoute des directives pontificales ne peuvent manquer d'être frappés de la place tenue par la famille dans les préoccupations du Pape. Dans ses messages de guerre et en mille circonstances, Pie XII est revenu sur ce grave problème de l'heure : restauration de la famille. Dernièrement encore, dans une allocution aux délégués de l'Union internationale des organismes familiaux, ganique de la société, tout attentat perpétré contre ganique de la société, tout attentat pénétré contre elle est un attentat contre l'humanité. »

C'est vous dire l'importance de la fête d'aujourd'hui, la fête de la Sainte Famille, modèle du foyer chrétien. C'est parce qu'ils prévoyaient cette décadence de la famille, que nous constatons aujourd'hui, que déjà Léon XIII consacrait les foyers à la Sainte Famille et que Benoit XV étendait cette fête à toute l'Eglise. C'est parce que nous avons sous les yeux tant de foyers en ruines que Pie XII ne cesse de pousser le cri d'alarme.

Mettons-nous donc aujourd'hui à l'école de cette Sainte Famille qui a si parfaitement vécu le code familial tracé par l'apôtre S. Paul dans sa lettre aux Ephésiens, celui de *l'épouse*, de *l'époux*, des *enfants*.

I. — *L'épouse : Marie*

L'Apôtre a ainsi fixé d'abord les devoirs des épouses : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Eglise, son corps, dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Eglise est soumise au Christ, les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses » (Eph., v, 21-24).

Or, si peu que l'Evangile nous parle de la T. S. Vierge — l'Evangile est la vie de Notre-Seigneur d'abord et non la vie de sa mère — nous savons pourtant par cet Evangile que Marie fut l'épouse sur le modèle décrit par S. Paul, qu'elle le fut et dans ses paroles et dans sa conduite.

Dans ses paroles. Relisez la scène du recouvrement de Jésus au Temple (Luc, II, 49). Prenez garde à la manière dont s'exprime la plainte maternelle de Marie, au troisième jour de son épouvantable inquiétude, quand elle retrouve enfin son Jésus dans le Temple : « Mon Fils, pourquoi avez-vous agi ainsi envers nous ? Voilà que votre père et moi nous vous cherchions tout affligés. » Ne saisissez-vous pas la nuance ? Son immense peine ne lui fait pas oublier celle de S. Joseph. Bien plus, elle la fait même passer avant la sienne : votre père et moi ; son père d'abord ; son père, qui pourtant n'est que son père nourricier.

Dans sa conduite. Cette conduite de Marie, épouse de Joseph, s'accorde avec ses paroles. C'est la parfaite soumission de la Sainte Vierge à S. Joseph pour la marche du jeune foyer.

N'avez-vous pas remarqué en effet le contraste frappant de la conduite de Dieu à l'égard de Marie avant et après son mariage ? — Avant son mariage, seule Marie est au courant des secrets de Dieu sur son avenir, sur sa maternité miraculeuse, sur son enfant. Dieu lui députe un de ses anges pour l'informer. S. Joseph, son fiancé, ne sait absolument rien de ce qui se passe : à ce point que les signes de la maternité de Marie le jetteront dans la plus grande perplexité. — Après que Dieu a donné connaissance à Joseph du mystère de l'Incarnation, dès qu'ils habitent ensemble après leur mariage, quand l'enfant est né à leur foyer, c'est Joseph qui est maintenant informé d'en-haut. C'est lui qui mène la barque. Il décide la fuite en Egypte, le retour en Judée, l'établissement à Nazareth.

Cela ne devait-il pas paraître étrange à la Vierge ? La voici tout-à-coup mise de côté. Cependant, Jésus est son enfant à elle, à elle seule, en dehors de S. Joseph ; et alors ne lui appartiendrait-il pas de décider de son sort ou du moins de recevoir personnellement les ordres de Dieu sur lui ?

Relisez l'Evangile. Entendons-nous que Marie se plaigne à Dieu de son attitude nouvelle ? Voyons-nous qu'elle discute les projets étranges de son époux de prendre le chemin de l'exil ? qu'elle débat avec lui l'opportunité de se fixer en Galilée plutôt qu'en Judée ? Absolument rien de tout cela.

Ainsi, en paroles et en action, elle est l'épouse parfaitement conforme à l'économie providentielle du mariage : « Que la femme révère son mari. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur » (Eph., v, 22).

II. — *L'époux : Joseph*

S. Paul donne aussi la ligne de conduite de l'époux : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans l'eau baptismale, avec la parole, pour la faire paraître devant lui cette Eglise, glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée. C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes » (Eph., v, 25-28).

Eh bien ! époux chrétiens, instruisez-vous à l'exemple de S. Joseph, comme vos épouses doivent se souvenir des paroles et de la conduite de la Sainte Vierge.

Et ici encore, il nous suffit de nous en rapporter à l'Evangile, à ce que nous rapporte S. Matthieu du douloureux cas de conscience qui se posa à S. Joseph quand il constata que Marie allait devenir mère.

Marie était revenue de chez Elisabeth. Trois bons mois s'étaient écoulés depuis que Gabriel avait dit à la jeune fille de Nazareth, qui lui avait demandé des éclaircissements sur sa maternité à venir puisqu'elle avait fait vœu de virginité : « L'Esprit-Saint viendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Et voici que commençait d'apparaître les signes de cette maternité par l'opération du Saint-Esprit. Joseph ne savait rien de la descente de l'Archange dans la demeure de sa fiancée, de son message, du miracle annoncé. Quel point d'interrogation pour lui ! Surtout quelle anxiété, quelle perplexité !

Quelle va être sa réaction, son attitude, sa décision ? Nous n'avons pas à l'imaginer. L'Evangile l'a notée : « Comme Joseph, son époux, était juste, et qu'il ne voulait pas la décrier, il forma le dessein de la renvoyer secrètement » (Mat., I, 19).

Voyez-vous comme il l'estime, comme il croit à sa vertu, comme il l'aime ! Dans ses doutes, il y a une certitude indubitable : Marie n'est pas coupable, Marie est sainte, Marie est pure. Il est prêt à croire à tout plutôt qu'à une infidélité de sa part.

Il n'a donc pas le droit de la déshonorer en demandant le divorce auquel autorise la législation d'alors en cas de manquement à la foi promise. De sa part, ce serait une injustice, il le sait bien. Et cette injustice, il ne la commettra pas lui qui est le juste.

Il cherche donc une décision qui n'attaque ni la réputation ni l'honneur de celle qu'il sait pure et qu'il aime. Lui aussi, il veut la faire paraître devant lui, cette épouse, glorieuse, sans tache, sans ride..., sainte. Et tandis qu'il prie, qu'il cherche à discerner son devoir, qu'il forme le dessein de la renvoyer secrètement, Dieu parle enfin, le met dans le secret du mystère de l'Incarnation, fait descendre la paix dans son âme et redouble son amour dans son cœur pour Marie.

Ainsi nous apparaît-il comme le saint époux d'une très sainte épouse. Il pratique le commandement : « Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise » (Eph., V, 25). Et toute sa vie discrète, silencieuse, humble auprès de la Sainte Vierge, uniquement pour elle et pour le Christ, afin d'abriter aux regards malveillants le mystère virginal de la conception et de la naissance du Verbe incarné, vient renforcer encore ce témoignage.

III. — *L'enfant : Jésus*

« Enfants, poursuit S. Paul, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère — c'est le premier commandement, accompagné d'une promesse — afin que tu sois heureux et vives longtemps sur la terre » (Eph., VI, 1-3).

Tout de même, dans la circonstance, puisque l'enfant est le Maître du monde, le Souverain Seigneur, Dieu lui-même, il y aura peut-être exception à ce code familial. N.-S. va sans doute affirmer par sa conduite son inaliénable indépendance. Puisqu'il commande de droit, sans doute va-t-il commander aussi de fait ?

Parce que nous aurions pu penser ainsi, l'Evangile va nous montrer un Jésus obéissant et soumis il va même attirer notre attention sur cette étonnante dépendance d'un Dieu qui va faire tenir toutes les vertus de son enfance dans sa soumission, dans sa soumission non seulement à Marie, mais encore à S. Joseph. Quand Jésus a été retrouvé au Temple, au moment que nous serions tentés d'estimer la conduite de cet enfant de douze ans comme une émancipation de la tutelle de ses parents, alors que peut-être nous allions penser : si l'enfant de douze ans a agi de la sorte, à plus forte raison le jeune homme de Nazareth, S. Luc consigne expressément : « Il descendit avec eux et vint à Nazareth et il leur était soumis » (II, 51).

Cet enfant et ce jeune homme qui « progressait en sagesse, en taille et en grâce devant Dieu et devant les hommes » (II, 52), a certainement pratiqué toutes les autres vertus de son âge : la tendre piété, la plus scrupuleuse loyauté, l'amabilité pour ses camarades et, plus tard, pour les clients de son père nourricier, le charpentier S. Joseph. Ce n'est pas cela que relève et souligne l'évangéliste. Il ne nous parle que de sa soumission, de son obéissance, de sa dépendance, parce qu'elle est la vertu caractéristique de l'enfant dans la famille et que pour cet enfant divin aucune exception n'a été consentie par Dieu dans l'économie du foyer.

Mais dans l'éducation de cet enfant, à leur tour, Marie et Joseph apportent ce tact, d'autant plus indiqué ici que la condition de l'enfant le leur inspirait naturellement, que commande l'Apôtre : « Et vous, pères, n'exaspérez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les avertissant selon le Seigneur. » Certes nul écart dans la conduite de Jésus qui méritât correction. Pourtant quand sa conduite, lors du pèlerinage au Temple de Jérusalem, paraît si étrange à Marie et à Joseph qui ne connaissent pas dans le concret la volonté de Dieu le Père sur Jésus n'est-ce pas avec toute la délicatesse maternelle, en parlant à son cœur comme doit faire l'éducatrice, en associant à sa peine celle de S. Joseph, que Marie lui dit : « Mon enfant, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous ? Votre père et moi nous vous cherchions tout affligés » (Luc, II, 48). Et devant sa réponse qui pourtant les dépasse, ni Marie, ni Joseph ne demandent de plus amples explications, ils respectent le secret de la conduite de Dieu le Père sur lui, et, ainsi que conclut S. Luc, « sa mère conservait toutes ces choses dans son cœur », non certes comme un sentiment de rancœur, mais comme le thème de ses pensées sur l'admirable conduite de Dieu.

* *

Point de doute. La décadence de la famille contemporaine tient à la perversion de son ordre providentiel dont S. Paul nous a tracé les grandes lignes et qu'illustre la conduite de la Sainte Famille. Si la passion tient lieu d'amour, si la femme veut être l'égale de l'homme, si l'enfant veut n'agir qu'à sa guise : alors, évidemment, nous aboutissons à ces foyers sens dessus dessous : divorce, vies parallèles, crises d'autorité.

Aussi convient-il de célébrer dignement cette fête de la Sainte Famille, de lui faire une place d'honneur, d'en dégager les hautes leçons. Ces leçons répondent en effet aux objections que l'on fait habituellement à la structure traditionnelle et chrétienne du foyer. A la hiérarchie des valeurs familiales on oppose la hiérarchie des valeurs personnelles.

Mais qui ne voit que pour la Sainte Famille elle-même Dieu n'a pas dérogé à l'ordre établi. Le rôle

dévolu à chacun est à l'inverse des valeurs personnelles. Si grand que soit S. Joseph, il est à l'infini de la sainteté de Jésus, presqu'à l'infini de la sainteté de Marie et c'est lui qui commande parce qu'il est l'époux. Marie, pleine de grâce, à qui l'enfant appartient uniquement, prévenue la première de tout ce qui le concerne, obéit pourtant parce qu'elle est l'épouse ; et Jésus, le roi du ciel et de la terre, ne se prévaut pas de sa souveraineté pour s'émanciper, mais reste soumis, parce qu'il est l'enfant.

A aucun autre foyer ne peut nous apparaître comme au foyer de Nazareth l'imprescriptible hiérarchie de la famille. Aussi convient-il d'en souligner le haut enseignement. D'autant qu'avec cet enseignement, la famille recevra les grâces de le mettre en pratique que lui vaudront les mérites et l'intercession de cette Sainte Famille idéale ; c'est le précieux surcroît de la sainteté de nous offrir, avec l'exemple, le secours surnaturel de le suivre.

A L'ECOLE DES SAINTS

Sainte Geneviève

(3 janvier)

LE MIRACLE DES ARDENTS

Mes frères,

Chaque année, en la fête de Ste Geneviève, Patronne de votre paroisse, le prédicateur vous fait le récit de sa merveilleuse histoire. Voulez-vous que nous évoquions aujourd'hui un souvenir posthume de l'histoire de Ste Geneviève, pour raviver notre ferveur à la pensée que notre sainte Patronne continue au ciel de veiller toujours sur nos destinées ?

Paris, dont le calendrier possède plusieurs fêtes en l'honneur de sainte Geneviève, a consacré une église et une solennité en souvenir de cette protection de sa Patronne toute spéciale, *Urbis et Galliæ patrona*. Signe n'est-ce pas que c'est une date marquante de ses interventions en notre faveur. Elle appartient encore à sa mission qui est la même au ciel que sur la terre.

Je veux parler du fameux MIRACLE DES ARDENTS. Je vous en ferai d'abord le récit et j'en dégagerai ensuite un enseignement.

I. — *Le miracle des Ardents*

C'était en 1130. Une épidémie étrange sema la mort et la terreur dans Paris et dans toute la France. Le peuple, qui ignore les mots savants, l'appela d'un nom qui lui est resté, le « *mal des ardents* » ou le « *feu sacré* », parce que ses victimes se sentaient consumées par une inflammation qu'aucun remède ne pouvait soulager ou guérir.

Alors, comme toujours dans les grandes calamités, comme nous avons fait nous-mêmes aux jours de malheur ou de défaite, on se tourna vers le ciel. Par des prières et des jeûnes multipliés, *oratione et jejunio;* le peuple de Paris supplia sa Dame, Notre-Dame de Paris, la T. S. Vierge, de tourner vers lui ses yeux compatissants et d'obtenir par son intervention toute-puissante la cessation du fléau. Mais la Mère semblait insensible aux supplications de ses enfants : l'épidémie faisait chaque jour de nouveaux progrès ; les morts se multipliaient.

La cité se souvint alors que Dieu lui avait donné une protectrice spéciale en la personne de Ste Geneviève. Ses prières n'avaient-elles pas autrefois détourné de Paris l'invasion d'Attila ? N'avait-elle pas ravitaillé Paris assiégé ? Ses reliques, exposées à la pointe orientale de la Cité, n'avaient-elles pas permis à Paris ce siège glorieux et victorieux de onze mois, en 885 et 886, par les armées normandes de Sigefried qu'a raconté en un poème célèbre le moine Abbon, un des témoins de ce siège héroïque ? Pourquoi le nom de Ste Geneviève invoqué et ses reliques vénérées ne sauveraient-elles pas à nouveau Paris d'un fléau encore plus meurtrier ?

Une procession solennelle s'ébranla donc de la basilique Ste-Geneviève vers l'église Notre-Dame. Toute la population encore valide escortait la châsse de la Sainte. L'évêque de Paris, Etienne de Senlis, présidait cette supplication ardente de foi et de confiance.

Quand la châsse pénétra dans Notre-Dame, on vit en grand ce que nous voyons encore aujourd'hui en petit, à l'arrivée du Saint-Sacrement sur l'Esplanade de la Basilique du Rosaire à Lourdes. Sous le portique, les malades, les « ardents » étaient étendus en grand nombre sur de la paille... Cent malades qui eurent la foi se levèrent, s'approchèrent de la châsse, la touchèrent... et furent instantanément guéris ; trois qui avaient manqué de confiance restèrent avec leur mal. La vertu du miracle s'étendit au loin : à dater de ce jour, l'épidémie alla en décroissant dans la ville et dans la France.

L'année suivante, en 1131, Paris avait l'honneur de posséder dans ses murs le pape Innocent II venu conférer avec le roi Louis VI. Il logeait à l'Abbaye Sainte-Geneviève ; il eut connaissance du grand prodige ; il voulut que Paris en perpétuât le souvenir. Et c'est le pape lui-même qui institua la fête de Sainte-Geneviève-des-Ardents, que les Parisiens célèbrent encore aujourd'hui, chaque année, le 26 novembre particulièrement à l'église Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières dont c'est la fête patronale.

II. — *Une leçon du miracle*

Si nous nous interrogeons sur la signification et la portée de ces faits, une évidente leçon qui s'en dégage à première vue, parmi d'autres, c'est la volonté de Dieu et de la Sainte Vierge de nous voir tous, et voir Paris spécialement garder la mémoire de Ste Geneviève, entretenir son culte toujours vivant, recourir à sa protection.

Les prières, les jeûnes, les sacrifices en l'honneur de Notre-Dame pour obtenir la cessation du fléau n'avaient donné aucun résultat. Pourquoi ? Parce que la puissance de la Sainte Vierge aurait des limites ? Parce que son pouvoir ne s'étendrait pas à ce domaine ? Parce qu'elle aurait moins de crédit auprès de Dieu, au moins dans ces affaires, que Ste Geneviève ? — Nous savons bien que pareilles explications ne tiennent pas debout ; que la T. S. Vierge est la Toute-Puissance suppliante ; qu'elle a opéré ailleurs de pareils miracles qui lui ont valu comme à Arras, le titre de *Notre-Dame des Ardents* et de par toute la chrétienté celui de *Salut des Infirmes ;* qu'elle est au ciel la Reine de tous les saints, la médiatrice de toutes les grâces, par qui les plus grands saints doivent passer, en un mot, qui se trouve dans l'Evangile, qu'elle est celle « qui a trouvé grâce devant Dieu ».

Si la Sainte Vierge s'est fait prier, c'est qu'elle avait ses raisons. Ainsi Notre-Seigneur dans l'Evan-

gile. Il a même opposé de prime abord un refus, et un triple refus, comme nous disons pour appuyer : « non et non, je vous dis que non », avant d'accorder à la Chananéenne le miracle qu'elle demandait, parce qu'il voulait faire éclater la persévérance de sa prière. Si Notre-Dame s'est fait prier c'est qu'elle avait un but : entre autres celui de porter les Parisiens à vénérer Geneviève, à l'invoquer, à la reconnaître pour leur patronne.

Ainsi pensèrent nos ancêtres : puisque la Vierge de Nazareth demeurait sourde et muette, ils invoquèrent la Vierge de Nanterre. Ainsi pensèrent leurs successeurs immédiats qui voulaient garder la châsse miraculeuse dans la Cité et ceux des siècles suivants qui multiplièrent désormais les manifestations du culte national de Ste Geneviève. Ainsi devons-nous penser nous autres dans les dangers qui menacent Paris, nos villes et la France.

N'allons pas voir là une interprétation fantaisiste du silence de la Vierge. Autrement comment expliquer qu'elle ait exaucé Paris dès les premiers honneurs rendus à Ste Geneviève ? Aussi bien nous la verrons recommencer, sous une autre forme, toujours pour nous donner à entendre que sa médiation universelle ne supprime pas l'intercession des autres saints.

Il est remarquable, par exemple, que le miracle décisif de la canonisation de Jeanne d'Arc, cette autre Patronne de la France, ait été manifestement l'œuvre de la double intercession de la Sainte Vierge et de Jeanne d'Arc. C'est à Lourdes, sur l'Esplanade du Rosaire, après le passage du Saint-Sacrement que Thérèse Bellin, qui gisait sur son grabat comme un tronc à demi-mort, recouvra instantanément la santé. Mais c'est aussi à la suite de prières répétées de la malade et de tous ceux qui s'intéressaient à son cas, pour que le miracle de sa guérison décidât en cour de Rome la canonisation de la Libératrice de la France ; c'est au moment où les foules reprenaient en chœur l'invocation du prêtre : « Bienheureuse Jeanne d'Arc, guérissez nos malades, — Bienheureuse Jeanne d'Arc, faites qu'ils marchent... » ; c'est à ce pèlerinage national de 1909 dont l'intention fixée à l'avance était d'obtenir enfin la canonisation de notre héroïne. Et c'est pourquoi, malgré la question qui se posait de savoir s'il fallait inscrire au compte de la Pucelle d'Orléans, pour sa canonisation, une guérison miraculeuse à laquelle la Sainte Vierge avait une si large part, Rome n'hésita pas : elle y vit l'œuvre de Jeanne d'Arc, le signe divin de sainteté, l'invitation à la placer officiellement sur les autels.

* *

Vous rappelez-vous une réflexion de notre sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ? Cette évocation de cette autre patronne de la France n'est pas déplacée aujourd'hui à la suite du souvenir de Ste Geneviève et de Ste Jeanne d'Arc. Elle disait un jour et elle l'a écrit : « Que je l'aime, la Vierge Marie... J'ai entendu dire que son éclat éclipse tous les saints, comme le soleil à son lever fait disparaître les étoiles. Mon Dieu, que cela est étrange ! Une Mère qui fait disparaître la gloire de son enfant ! Moi, je pense tout le contraire : je crois qu'elle augmente beaucoup la splendeur des élus... »

Oui, la médiation universelle de la Sainte Vierge ne rend pas inutile l'intercession des saints, pas plus que la médiation de Notre-Seigneur ne rend inutile la prière de la Sainte Vierge. Les saints intercèdent auprès de Marie pour ceux qui les invoquent et pour les causes qui les regardent, comme la Sainte Vierge intercède auprès de son Fils pour tous les hommes et pour toutes les grâces. Et nous aurions tort de négliger, de minimiser, de tenir pour surérogatoire, comme pensent et disent beaucoup, cette médiation des saints.

Aussi, en cette fête, où s'élèvent de la Montagne de Ste-Geneviève et de tant de paroisses qui lui sont dédiées, d'ardentes prières pour notre pays, unissons-nous à cet appel au secours du ciel.

Ah ! si toutes les paroisses vouées aux Saints protecteurs de la France, les paroisses Notre-Dame, Sainte-Geneviève, Sainte-Jeanne d'Arc, Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, Saint-Martin, Saint-Rémy... étaient des foyers brûlants de prières, d'implorations, de supplications, croyez que dans les conjonctures difficiles de notre relèvement, nous aurions mis de notre côté le meilleur atout.

Sainte Geneviève, Patronne de la Capitale et de la France, priez pour nous.

RETRAITE D'ACTION CATHOLIQUE

(Plan de retraite)

I

Instruction d'ouverture

Exorde. — Vue d'ensemble sur la retraite : nous examinerons successivement : 1° vos responsabilités ; 2° les obligations qu'elles entraînent ; 3° le programme de la retraite.

I. — *Vos responsabilités.*

1° *En général.* « *Mandavit unicuique de proximo suo* ». Nos actes nous suivent. C'est le titre d'un roman de Paul Bourget. Si le grand romancier de son temps n'a plus guère l'audience des nouvelles générations, il n'empêche pas que ces quelques mots expriment une profonde vérité. Que nous le voulions ou non, notre vie retentit sur notre milieu.

2° En *particulier.* Le chrétien, conscient de cette vérité et animé du souffle de l'A. C., doit sentir sa responsabilité de faire rendre à sa vie son *maximum* d'influence pour le bien matériel, moral, religieux de ses collègues de travail.

II. — *Les obligations qu'elles entraînent.*

Cela l'oblige à son perfectionnement personnel sur tous les plans : naturel et surnaturel. Son influence se mesurera à sa valeur humaine, professionnelle, civique, sociale, religieuse.

Comme le disait dans un remarquable discours E. Gilson, de l'Académie française et Président des écrivains catholiques, à la charge occupée avant lui par un Bazin et un Goyau, faisant allusion à la parole de S. Paul : « A tous les défis..., il faut qu'un chrétien puisse répondre pour l'Eglise : *et ego, plus ego :* ce que vous êtes, je le suis aussi ; ce que vous faites, je sais le faire aussi, et s'il plaît à Dieu, je le ferai mieux encore. »

III. — *Programme des instructions.*

Nous commencerons par des réflexions sur le perfectionnement de nos valeurs naturelles : humaine, professionnelle, civique, sociale... selon l'ordre ascen-

dant : « La vertu naturelle d'abord, comme fondement, ensuite les vertus surnaturelles » *(Abbé Godin*, par P. Glorieux). Dans la hiérarchie des valeurs — nous le verrons en conclusion de cette retraite — les vertus surnaturelles de foi et de charité, sont évidemment supérieures et constituent ce qu'on a justement nommé : l'âme de tout apostolat.

II

PERFECTIONNER SA VALEUR HUMAINE

Exorde. — Il y a lieu d'envisager successivement notre valeur humaine : 1o physique, intellectuelle ; 2o morale.

I. — *Valeur physique.*

Elle joue pour notre action. Nous disons de certaine personne : Elle a une tête qui ne me revient pas. C'est qu'en effet l'homme n'est pas seulement esprit, mais corps et âme. Dans la mesure où cela dépend de nous, il y a lieu de se faire « une tête qui revienne ». Nous ne pouvons changer notre physique. Il est et restera ce que la nature ou Dieu l'a fait, malgré la pratique de la chirurgie esthétique. Il en est comme de notre existence : qui de vous pourrait, à force de soucis, ajouter une coudée à la longueur de sa vie (Luc, XII, 25 ; Mat., VI, 27) ? Mais cette existence on peut l'abréger par des excès. Ainsi dans une certaine mesure on se fait son visage.

La beauté est surtout le reflet de la forme ou de l'âme sur la matière. On a remarqué que les facies d'un Voltaire et d'un Curé d'Ars étaient semblables. Mais le Curé d'Ars avait un regard doux ; Voltaire un regard dur ; le Curé d'Ars avait le sourire, Voltaire un rictus. La sainteté avait transfiguré le visage du Curé d'Ars. Certains agréments de la personne relèvent d'un chacun : 1o santé : veiller à sa santé par la vertu de tempérance en tout : repas, sports, activité, divertissements (bals, théâtre, cinéma). Qui souffre de l'estomac, qui a des migraines, n'a pas toujours l'abord facile ;

— 2o propreté : sous prétexte qu'un S. Labre vivait dans la crasse, ne pas s'en autoriser pour agir de même. Quand nous aurons sa vertu et sa vocation, nous pourrons aussi l'imiter en cela ;

— 3o toilette soignée : il faut suivre la mode en ce qu'elle a de raisonnable. Tout se résume en ce mot : ne pas se faire remarquer ;

— 4o Gracieuseté des manières : nous sommes faits pour vivre en société...

II. — *Valeur intellectuelle.*

L'intelligence et la culture en imposent. Il faut se donner une certaine *culture générale*, la développer, se tenir au fait des grandes questions du jour, porter sur elles un jugement sûr. Moyens : choisir son journal, de bonnes lectures ; ne pas négliger sermons, conférences, cercles d'études. — On objecte : On n'a pas le temps de lire, surtout la jeune fille et la femme, qui, en plus de leur travail, ont le souci de l'intérieur... Réponse : il y a des milieux de travail qui possèdent une certaine culture qu'il suffit d'entretenir, et ceux qui en ont le goût ou le souci en trouvent le temps. Parmi ces lectures, inscrire en première ligne la *Bible* (le livre par excellence) ou l'Evangile.

III. — *Valeur morale.*

Celle-ci est *capitale*. Elle peut remplacer les autres, les autres ne la remplacent pas. Il s'agit, négativement de ne pas prêter à la critique par sa conduite, et positivement de pratiquer l'art de vivre en société (lire : Franc-Nohain, l'*Art de vivre ;* la *Cité heureuse) :* 1o *Droiture :* on ne veut pas de commerce avec les personnes fausses ; — 2o *politesse* du ton et des manières, sans affectation, avec simplicité ; — 3o *serviabilité :* conseils utiles, services à rendre ; — 4o surtout *amabilité.* « La technique pour gagner les non-catholiques peut se résumer en un mot : l'affabilité. Ils demandent un secours, et non une lutte, ni un argument. Affabilité et courtoisie sont les seules armes à employer. Nous devons essayer de persuader, non de dominer (R. P. Sheerin, Pauliste).

* *

Péroraison. — Nos devoirs chrétiens ne doivent pas nous faire négliger les vertus naturelles, pas plus que les devoirs de règle du religieux ne le dispensent de pratiquer les vertus chrétiennes. Les uns et les autres doivent au contraire les faciliter et les épanouir. Les incroyants auraient raison contre nous, si la religion ne nous rendait humainement meilleurs.

III

PERFECTIONNER SA VALEUR PROFESSIONNELLE

Exorde. — Sur le plan purement humain du rayonnement d'un catholique dans son milieu, il y a lieu de considérer encore, et à part, sa valeur professionnelle. Voyons : 1o son importance ; 2o sa nature ; 3o les moyens de l'acquérir.

I. — *Son importance*

Dans son intérêt d'abord, le catholique doit avoir à cœur d'être une valeur professionnelle. C'est une des conditions de son avancement. Pratiquement il y en a d'autres, hélas ! protections, complaisances, passe-droits : mais celles-là, le catholique doit se les interdire, au moins certaines, malgré les tentations qu'elles présentent.

Mais d'être une valeur professionnelle, il le doit aussi à l'intérêt de la cause qu'il représente. Comme la culture générale, cette connaissance à fond de son travail le pose dans son milieu, lui permet de rendre de multiples services, le mènera à des postes qui élargiront son champ d'action et son influence.

II. — *Sa nature*

Deux éléments concourent à composer cette valeur professionnelle : l'un qu'on peut qualifier de technique : *la compétence,* l'autre d'ordre moral : la *conscience professionnelle.*

a) La *compétence* suppose la connaissance à fond de son travail, et, autant que possible, l'initiation aux divers emplois du même service et une vue d'ensemble des différents services et de leurs relations.

b) La *conscience professionnelle* demande régularité, exactitude, emploi scrupuleux du temps, travail bien fait, rendement équilibré avec la bonne moyenne. Pas de zèle intempestif ni de surmenage au détriment du poste ou des collègues.

III. — *Ses moyens*

Pour acquérir cette valeur professionnelle, il importe de développer en soi le sens du devoir ; — d'aimer son travail ou d'y prendre goût ; — d'y appliquer ses différentes facultés : son intelligence, sa mémoire, sa volonté.

* *

Péroraison. — Se tenir en garde d'un arrivisme facile par des moyens plus ou moins honnêtes au détriment de la valeur professionnelle.

IV

PERFECTIONNER SA VALEUR SOCIALE

Exorde. — Aujourd'hui, le chrétien peut agir sur son milieu, non seulement par son action individuelle, mais encore par son concours à une action d'ensemble, celle surtout du Syndicat. De là pour lui une double consigne : 1° Adhérer au Syndicat C. F. T. C., et 2° dans la mesure de ses aptitudes y apporter un concours actif.

I. — *Adhésion syndicale.*

Tout chrétien a le devoir de poursuivre avec zèle un certain apostolat dans son milieu professionnel. Mais s'il reste isolé, son action est difficile et d'une portée très limitée surtout dans les grandes maisons et les grandes entreprises. L'union fait la force.

Le *Syndicat* lui offre le moyen de multiplier considérablement son action. La législation actuelle, par le truchement *des délégués du personnel* et des représentants du *Comité d'entreprise,* donne au syndicat un rôle essentiel dans la vie professionnelle : organisation du travail et des œuvres sociales les plus diverses (cantines, coopératives, colonies de vacances, bibliothèques, sports, etc.).

Si le syndicat chrétien est nombreux et fortement appuyé, ce sont ses élus qui tiendront les leviers de commande et l'esprit chrétien présidera à toutes ces activités et les inspirera. Autrement, la direction et l'influence passeront aux ennemis de Dieu et de l'Eglise.

D'où le devoir pour tout travailleur catholique d'être syndiqué chrétien et de s'efforcer d'attirer ses compagnons de travail à ce syndicat.

II. — *Action syndicale.*

Le chrétien, capable et ardent, ne se contentera pas de cette adhésion sans plus. Elle n'est pas inutile, puisqu'elle donne la force du nombre, « Soyez d'abord un fait », disait Montalembert. Mais ses aptitudes le marquent à tenir dans l'action syndicale un rôle actif : celui de militant à un degré ou à un autre de la hiérarchie.

Pour céla qu'il s'astreigne à suivre avec assiduité les cours organisés pour la formation des militants appelés à tenir des fonctions syndicales dans la maison où il travaille, et à s'instruire par lui-même des questions et de la législation sociales.

Par sa compétence sur tous les sujets sociaux, il s'imposera à ses compagnons de travail et comme délégué du personnel ou membre du Comité d'entreprise, il pourra exiger partout le respect des lois de la justice et de la morale chrétienne.

Plus d'une fois, et dans plus d'une maison, le syndicat chrétien, tout en ayant la majorité, s'est trouvé gêné dans son action, faute de sujets capables de tenir les places dont il disposait et a dû recourir à des compromis.

* *

Péroraison. — Il reste encore, ici et là, certaines préventions ou certaines objections contre le syndicat et la C. F. T. C. en particulier, par lesquelles on essaie de justifier son abstention. On redoute les représailles de la Direction ; on dit que C. F. T. C. et C. G. T. ou F. O. font cause commune et se valent. L'expérience s'inscrit là contre. Que les directives de nos chefs spirituels déterminent du moins les hésitants à l'adhésion et à l'action syndicales.

V

PERFECTIONNER SA VALEUR CIVIQUE

Exorde. — Sa capacité civique : autre moyen pour le catholique d'agir efficacement. Prenons le mot capacité civique dans les deux sens qu'il suggère : 1° de *droit* à participer directement à la vie publique ; 2° de *compétence* en matière de devoir civique. Sur ce droit et sur cette compétence notons l'influence à exercer par le catholique conscient de ses responsabilités.

I. — *Droit civique.*

Ce droit est double, celui d'*électeur* et celui d'*éligible.*

1° Le droit d'électeur est aussi un devoir de conscience, inscrit aujourd'hui dans le catéchisme et dont l'application a été heureusement formulée par plusieurs évêques lors des élections législatives du 10 novembre 1946 : *Voter, — voter en conscience, — voter utile.* Règles qui valent non seulement pour les élections législatives, mais chaque fois que l'électeur est appelé aux urnes : élections municipales, sécurité sociale, referendum, etc.

2° Le droit d'éligibilité peut se poser aussi comme un devoir de conscience, imposé par les circonstances, si l'on n'a pas de graves raisons de se dérober. Ce serait aveuglement et pusillanimité de laisser le monopole ou seulement la supériorité numérique aux adversaires du bien commun dans tous les domaines.

Enfin le chrétien exerce son influence, non seulement en payant d'exemple, mais encore en décidant et en aidant à l'accomplissement du devoir électoral.

II. — *Compétence civique.*

Entendons ici, non la science de toutes les questions civiques, ce qui est du ressort de nos représentants, mais la connaissance des devoirs civiques : leurs principes : l'Eglise est indépendante de toutes les formes de gouvernement et de tous les partis ; — de leurs règles morales : ne pas donner sa voix à un programme contraire aux principes chrétiens ; — de leur application : jour, lieu, mécanisme du vote.

Cette connaissance, le chrétien doit se la donner pour régler sa propre conduite et pour orienter les autres, sans faire cependant pression sur la liberté de leur vote et surtout sans jouer le jeu d'un parti politique.

* *

Péroraison. — A chaque nouvelle consultation électorale on a fait la même lamentable constatation : nombre de victoires de l'ennemi sont le fait de l'abstention de bons. Sans doute ceux qu'on appelle ces « bons » ne sont pas tous des catholiques. Mais parmi eux il y a des catholiques, voire des catholiques pratiquants qui jugent inutile de se déranger, sous prétexte que « c'est toujours du pareil au même ». Que les catholiques réagissent dans leurs conversations contre cette mentalité déplorable, cause de nos défaites.

VI

PERFECTIONNER SA FOI

Exorde. — Tout homme peut agir et agit nécessairement sur son milieu par sa valeur humaine, professionnelle, sociale, civique. Le catholique peut et doit rayonner en plus par les vertus qui lui sont propres et d'abord par sa foi. D'autant que chez lui, cette foi a à régler ses autres activités. Pour le faire efficacement, il faut une foi vive et agissante. D'où son double devoir : 1° d'éclairer ; 2° de rayonner sa foi.

I. — *Eclairer sa foi.*

L'adulte doit partir de cette conviction que son instruction religieuse ne peut en rester au stade du catéchisme de son enfance, mais doit se développer parallèlement à son développement intellectuel et à ses connaissances profanes ou professionnelles.

Pour cela qu'il cherche toujours la réponse soit en lui, soit près des personnes compétentes, aux questions que posent son intelligence qui prend conscience d'elle-même, ou les objections entendues autour de lui, ou les mouvements d'idées contemporaines que lui révèlent son journal ou les conversations des collègues.

D'une façon générale, qu'il ait à sa disposition un exposé simple, solide, précis, vivant de la doctrine religieuse adapté à son âge : Mgr Cauly, Mgr Le Roy, Boulanger, card. Petit de Julleville.

II. — *Rayonner sa foi.*

Sans image, rendre témoignage.

1° par son exemple : vivre sa foi, *Non magna loquimur sed vivimus,* au travail comme dans sa vie privée.

2° Par sa parole : penser et parler chrétien sur toute chose, comme tel autre pense et parle marxiste; pouvoir répondre à un collègue qui l'interroge sur la question religieuse ; placer son mot à l'occasion d'une discussion.

3° Par son action : dans les contacts individuels ou dans des réunions de groupe. L'Action Catholique est propagation de la foi à l'intérieur dans le milieu.

* *

Péroraison. — Sérieux examen de conscience. Est-ce que je me soucie d'éclairer toujours plus ma foi, ou est-ce que je gaspille mes loisirs dans des lectures futiles ? Ai-je le désir ardent de communiquer ma foi ou suis-je totalement indifférent à la pauvreté religieuse de tant de mes collègues ? Ou même, est-ce que je ne préfère pas passer *incognito ?*

(A suivre).

BREVES CONFERENCES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE

LXXX

LES CROISADES

Avant de continuer l'histoire des Papes, de 1305 à la prise de Constantinople en 1453, nous allons brièvement nous entretenir des Croisades.

* *

Les Croisades furent des expéditions de la chrétienté, dirigées par les papes contre les Musulmans pour la conquête du Saint-Sépulcre, ce que nous appelons aujourd'hui les Lieux Saints.

Nous comptons huit croisades : la première de 1095 à 1099 et la dernière avec S. Louis en 1270.

Première Croisade. — C'est le grand événement du pontificat du Bienh. Urbain II dont nous célébrons la fête le 29 juillet. Urbain II (1088-1099) était né à Châtillon -sur-Marne en 1042. Il avait été chanoine de Reims, puis moine à l'abbaye de Cluny. C'est là que le moine Hildebrand — Grégoire VII (1073-1085) — l'avait remarqué. Aussi, sur la demande de Grégoire VII, il était venu à Rome et le pape, en le créant cardinal, l'avait nommé évêque d'Ostie en 1078.

La première croisade fut provoquée par l'intolérance et les excès des Musulmans, établis en Asie Mineure, en Palestine et en Syrie. Les chrétiens d'Orient étaient l'objet de vexations sans nombre. D'autre part, les nombreux pèlerins de Terre Sainte étaient odieusement molestés. Plus de 3.000 étaient venus d'Amiens en 1054 et 7.000 des bords du Rhin en 1064. Ceux qui étaient revenus, le tiers environ, racontaient ce qu'ils avaient vu, souffert, préparant ainsi, sans le savoir, les esprits à la guerre sainte.

Urbain II, en mars 1095, convoqua à cette fin le concile de Florence, où se trouvèrent 200 évêques, autant d'abbés, 4.000 ecclésiastiques et 3.000 laïques. Grande fut l'émotion de l'assemblée à la lecture des lettres de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, réclamant les secours de l'Occident. Mais Urbain ne voulut rien décider sans s'assurer le concours de la France. De là son voyage dans le midi de la France, qui dura trois à quatre mois. Ce fut alors le grand concile qui s'ouvrit à Clermont le 18 novembre 1095. L'Italie, l'Espagne et la France y furent seules représentées. On y rappela d'abord les réformes, puis les règles concernant la Trêve de Dieu ; enfin, on aborda la grande question d'une expédition guerrière contre les Infidèles. Le discours du pape sur une place de la ville, suscita un enthousiasme indescriptible. Il raconta les souffrances des pèlerins, appelant les chrétiens à la délivrance du Saint-Sépulcre. Il cita la parole de N.-S. : « Que chacun prenne sa croix pour me suivre. » Aussitôt, la foule enthousiaste, aux cris de « Dieu le veut », fit des croix d'étoffe qu'on s'attachait à l'épaule. C'est ce qu'on appela prendre *sa croix* et se *croiser,* d'où le nom de « croisades ».

Le pape envoya un message aux évêques et aux seigneurs pour les engager à se croiser. L'Eglise accorda des indulgences à ceux qui partaient pour la croisade et elle prenait sous sa protection, pendant leur absence, leurs familles et leurs biens. Puis les départs s'organisèrent.

Il y eut un premier départ sans ordre de groupes populaires, sous la conduite d'un chevalier sans fortune, *Gauthier-sans-avoir* et d'un prêtre ardent du diocèse d'Amiens, *Pierre l'Ermite.* Ils traversèrent l'Allemagne, suivirent le cours du Danube pour se rendre à Constantinople. L'empereur les fit conduire en Asie Mineure où les Turcs les décimèrent, près de Nicée.

2° Il y eut ensuite le départ, fixé par le pape au 15 août 1095, des troupes régulières, dont les meilleurs chefs furent *Godefroy de Bouillon* et son frère